Accusé de réception en préfecture

021-242100410-20170330-2017-03-30\_009-DE

Date de télétransmission : 31/03/2017 Date de réception préfecture : 31/03/2017

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 30 mars 2017

Président: M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : Mme CHARRET-GODARD

Convocation envoyée le 23 mars 2017 Publié le 31 mars 2017

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79 Nombre de présents participant au vote : 63

Nombre de membres en exercice : 79 Nombre de procurations : 12

## Membres présents :

memores presents.		
M. François REBSAMEN	Mme Danielle JUBAN	Mme Claudine DAL MOLIN
M. Pierre PRIBETICH	Mme Lê Chinh AVENA	M. Guillaume RUET
M. Patrick CHAPUIS	Mme Hélène ROY	M. Louis LEGRAND
Mme Nathalie KOENDERS	M. Georges MAGLICA	M. Patrick ORSOLA
M. Rémi DETANG	Mme Chantal TROUWBORST	M. François NOWOTNY
Mme Catherine HERVIEU	M. Joël MEKHANTAR	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. José ALMEIDA	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Mme Florence LUCISANO
M. François DESEILLE	Mme Sladana ZIVKOVIC	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
Mme Colette POPARD	Mme Océane CHARRET-GODARD	Mme Céline TONOT
M. André GERVAIS	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Jean-Philippe MOREL
M. Frédéric FAVERJON	M. Denis HAMEAU	M. Nicolas BOURNY
M. Didier MARTIN	M. Christophe BERTHIER	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Dominique GRIMPRET	M. Laurent BOURGUIGNAT	Mme Corinne PIOMBINO
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Catherine VANDRIESSE	M. Jean-Louis DUMONT
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Chantal OUTHIER	M. Patrick BAUDEMENT
Mme Anne DILLENSEGER	M. Emmanuel BICHOT	M. Dominique SARTOR
M. Patrick MOREAU	Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES	M. Damien THIEULEUX
M. Jean-Yves PIAN	Mme Fréderika DESAUBLIAUX	Mme Michèle LIEVREMONT
Mme Stéphanie MODDE	M. Hervé BRUYERE	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Françoise TENENBAUM	M. Jean ESMONIN	M. Gilbert MENUT
Mme Christine MARTIN	Mme Sandrine RICHARD	Mme Noëlle CAMBILLARD.

#### Membres absents:

Mme Louise MARIN	M. Thierry FALCONNET pouvoir à M. François REBSAMEN	
M. Jean DUBUET	M. Jean-François DODET pouvoir à Mme Michèle LIEVREMONT	
M. Jacques CARRELET DE LOISY	M. Benoît BORDAT pouvoir à Mme Océane CHARRET-GODARD	
Mme Lydie CHAMPION	M. Charles ROZOY pouvoir à M. Pierre PRIBETICH	
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à M. Dominique GRIMPRET	
	M. Alain HOUPERT pouvoir à M. Jean-Louis DUMONT	
	M. François HELIE pouvoir à Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES	
	M. Édouard CAVIN pouvoir à Mme Fréderika DESAUBLIAUX	

M. Yves-Marie BRUGNOT pouvoir à Mme Colette POPARD M. Gaston FOUCHERES pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER

M. Cyril GAUCHER pouvoir à M. Emmanuel BICHOT M. Adrien GUENE pouvoir à M. Gilbert MENUT.

GD2017-03-30 009 N°9 - 1/3

## **OBJET:** HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

Rénovation de l'Habitat privé - Rénovation thermique des copropriétés : convention à intervenir avec la SACICAP Procivis relative à une expérimentation de caisse d'avance

A l'échelle du territoire du Grand Dijon, la transition énergétique de l'habitat, public et privé, constitue un enjeu structurant dont s'est saisie la Communauté urbaine, labellisée « Territoire à énergie positive pour une croissance verte ».

A l'appui de sa politique locale de l'habitat et des documents-cadre que sont le Programme Local de l'Habitat (PLH) ainsi que la contractualisation avec l'État et l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (Anah) pour la gestion des aides à la pierre, le Grand Dijon mobilise, s'agissant de la rénovation des logements privés, l'ensemble des leviers d'accompagnement afin de contribuer localement à une dynamique vertueuse inscrite dans les trois piliers du développement durable : volet social relatif à la lutte contre la précarité énergétique et à la réduction des factures des ménages, volet économique au vu des effets sur le plan de charges des entreprises, volet environnement avec la réduction des consommations d'énergie et des émissions des gaz à effets de serre.

Au sein de cet enjeu, les logements relevant de copropriétés constituent une cible prioritaire dans la mesure où ils représentent près de 65% de l'offre privée présente sur le Grand Dijon. A ce titre et face à la complexité que présente un projet de rénovation en habitat collectif, la Communauté urbaine, à travers « Rénovéco », sa plateforme dédiée, développe tout particulièrement l'ingénierie nécessaire au soutien des démarches engagées par les copropriétés en partenariat avec les acteurs concernés (partenaires institutionnels et professionnels).

Conjointement, en matière de dispositif d'intervention, le Grand Dijon s'est investi dans la mise en œuvre du programme national « Habiter Mieux » mis en place par l'Anah et l'État. D'ores et déjà, un certain nombre de projets relevant de rénovations thermiques en copropriété ont bénéficié d'une part, de l'ingénierie d'accompagnement assurée par l'opérateur Soliha missionné par le Grand Dijon et d'autre part, des subventions mobilisées dans le cadre de ce programme.

Il est rappelé toutefois que le versement des subventions liées à la rénovation de l'habitat privé intervient sur justificatifs des factures acquittées, par acomptes en fonction de l'avancement des travaux et le solde après achèvement. Les bénéficiaires des subventions ne disposant pas toujours de l'épargne suffisante pour payer les entreprises et prestataires des travaux, un dispositif de caisse d'avance permet de régler sans délai les factures aux professionnels.

Dans le cadre de la mobilisation de ses missions sociales, la Société Anonyme Coopérative d'Intérêt Collectif (SACICAP) Bourgogne Nord souhaite expérimenter la mise en place d'un dispositif de pré-financement des subventions sous forme de caisse d'avance. Il s'agit d'un prêt sans intérêt permettant de faire face au besoin de trésorerie pendant la durée des travaux.

Le projet de rénovation thermique de la copropriété « Les Primevères » située à Chenôve, boulevard Maréchal de Lattre de Tassigny au sein du périmètre du Quartier Politique de la Ville (QPV) a été voté par Assemblée Générale en date du 6 septembre 2016 pour un montant total de 95 330 € TTC concernant un immeuble de 20 logements. Présentés à la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat du Grand Dijon lors de sa séance du 12 décembre 2016, les 9 premiers dossiers individuels ont fait l'objet d'avis favorables concernant la mobilisation des subventions liées au programme « Habiter Mieux ».

Les travaux portent sur la réalisation d'une isolation par l'extérieur et d'une isolation des sous-dalles, sur le changement de menuiseries. Ils doivent donner lieu à une économie d'énergie de l'ordre de 40 % pour cet immeuble construit en 1965 et raccordé au réseau de chaleur.

GD2017-03-30 009 N°9 - 2/3

Le montant total des prêts individuels correspondant au dispositif de pré-financement des subventions, tel que proposé dans ce cadre expérimental par la SACICAP en lien avec ses possibilités d'intervention, s'élève à 52 000 € maximum.

Aussi, au vu de ces éléments, Procivis, le Grand Dijon et son opérateur Soliha ont souhaité expérimenter le dispositif de caisse d'avance proposé par la SACICAP.

Il est précisé que cette convention n'a aucun effet financier direct pour la Communauté urbaine dont les subventions mobilisées au bénéfice des copropriétaires éligibles, correspondant à un montant de 3 500 €, seront intégrées dans ce pré-financement au même titre que les subventions émanant de l'Anah, de l'État, des caisses de retraite (CARSAT, ...) et autres organismes.

# Le Conseil, Après en avoir délibéré, Décide :

- d'approuver la convention, telle qu'annexée à la présente délibération, à intervenir avec la SACICAP Procivis Bourgogne Nord et l'opérateur Soliha, relative à une expérimentation de caisse d'avance au bénéfice des copropriétaires concernés de la copropriété « Les Primevères » située à Chenôve :
- d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention ainsi que tout acte utile à l'exécution de ses dispositions.

Scrutin: Pour: 75 Abstention: 0

Contre: 0 Ne se prononce pas: 0

Dont 12 Procuration(s)

GD2017-03-30 009 N°9 - 3/3